



Syndicat National Unitaire de
l'Enseignement Professionnel

SECTION ACADEMIQUE DE
TOULOUSE

FSU

Déclaration du SNUEP-FSU, CAPA Classe Exceptionnelle du 01 juillet 2019

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA

La grève de la surveillance des épreuves du bac, lancée le 17 juin, a été suivie de façon significative dans les lycées professionnels, généraux et technologiques. Contrairement aux annonces du ministre de l'Éducation nationale, celle-ci a été très importante dans bon nombres d'établissements. Le niveau de mobilisation de nos collègues a obligé les autorités académiques à faire des convocations en surnombre, à utiliser des personnels administratifs ou de vie scolaire pour assurer la surveillance dans les centres d'examen. C'est à ce prix que les épreuves se sont déroulées, parfois avec des irrégularités.

Malgré ce niveau de mobilisation, le gouvernement n'a apporté aucune réponse aux revendications des personnels.

Les nombreuses questions sur la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, notre opposition à la casse du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers dont celui des PLP et l'exigence d'une revalorisation immédiate de nos salaires nous amènent à donner un prolongement à la grève du 17 juin.

Le 24 juin, les correcteurs des copies de français et histoire géographie du Bac Pro ont signé très largement une pétition réclamant le retrait de la réforme de la voie pro. Le 28 juin, plus de 60% des correcteurs de l'épreuve de maintenance des véhicules étaient en grève. Ce lundi encore, l'intersyndicale de la voie professionnelle : CGT Educ'action, CGT Agri, SNUEP-FSU, Sud Éducation, SNALC, SIES, SNETAP-FSU et SNCL-FAEN appellent les personnels de la voie professionnelle à se remettre en grève, ne pas participer aux surveillances du DNB et poursuivre la mobilisation lors de l'épreuve de contrôle début juillet.

Le SNUEP-FSU continue d'appeler les personnels à se réunir en assemblées générales pour décider collectivement des modalités d'action, pour :

- le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat ;
- le retrait de la loi Blanquer et de la loi « Fonction publique » ;
- des créations et non des suppressions de postes ;
- une revalorisation significative des rémunérations.

Au sujet de la classe exceptionnelle, le SNUEP-FSU demande que les collègues qui ont candidaté au vivier 1 et se voient refuser leur candidature soient destinataires d'un message leur expliquant les raisons de ce refus.

Le SNUEP-FSU demande que les avis porté à la classe exceptionnelle puissent être revus en cas de non promotion.

Le SNUEP-FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent-es, sans obstacle de grade. Il s'oppose à la classe exceptionnelle équivalente à peu de chose près au GRAF. Cela constitue un grade supplémentaire lié à l'exercice de certaines fonctions, à l'affectation sur certains postes. La création d'un 2^{ème} vivier pour une minorité d'agent-es ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle va dans le même sens que la volonté managériale d'en limiter l'accès à seulement une partie des agent-es. Le SNUEP-FSU revendique l'accès de tous-tes à l'indice terminal du corps ou du cadre d'emploi à la fin d'une carrière complète. Les critères de départage des promouvables, comme les volumes de promotion, sont des éléments déterminants pour cet objectif et pour assurer l'égalité de traitement.

Les commissaires paritaires SNUEP-FSU